



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2018-089

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire**

71-2018-11-06-001 - AP de subdélégation de signature pour la mission d'instruction de demandes d'autorisation individuelles de TE (21) (2 pages)	Page 3
71-2018-11-06-002 - AP de subdélégation de signature pour la mission d'instruction de demandes d'autorisation individuelles de TE (39) (2 pages)	Page 6
71-2018-11-06-003 - AP de subdélégation de signature pour la mission d'instruction de demandes d'autorisation individuelles de TE (89) (2 pages)	Page 9

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2018-11-06-001

AP de subdélégation de signature pour la mission  
d'instruction de demandes d'autorisation individuelles de

TE (21)

*subdélégation signature TE*

PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Circulation et Sécurité  
Routières

Le préfet de Côte d'Or,  
chevalier de la légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite,

**ARRÊTÉ n°**  
**portant subdélégation de signature**  
**pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations**  
**individuelles de transports exceptionnels**  
**Département de la Côte-d'Or (21)**

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ préfet de la région Bourgogne-franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or (hors classe),

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu la convention de mutualisation du 2 octobre 2015 confiant à la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-loire la mission d'instruction des demandes d'autorisation de transport exceptionnel dans le ressort territorial du département de la Côte-d'Or,

VU l'arrêté du préfet de la Côte-d'Or n°411 / SG du 22 mai 2018 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

### Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| - M. Christophe BRUNEL      | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières                    |
| - M. Loïc DUFFY             | Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise |
| - Mme Valérie DUBAND-PERRIN | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels             |
| - Mme Edwige GRALL          | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels             |
| - Mme Estelle BONY          | Agent défense  |
| - M. Georges TRUCHOT        | Chargé d'études politique locale sécurité routière                   |
| - Mme Ghislaine LANDRIX     | Chargée d'études observatoire départemental sécurité routière        |

### Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

### Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **06 NOV. 2018**  
pour le préfet de la Côte-d'Or et par délégation,  
le directeur départemental des territoires  
de Saône et Loire



Christian Dussarrat

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2018-11-06-002

AP de subdélégation de signature pour la mission  
d'instruction de demandes d'autorisation individuelles de

TE (39)

*subdélégation signature TE*

PRÉFET DU JURA

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Circulation et Sécurité  
Routières

Le préfet du Jura,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**ARRÊTÉ n°  
portant subdélégation de signature  
pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations  
individuelles de transports exceptionnels  
Département du JURA (39)**

- VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,
- VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,
- VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,
- VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,
- VU le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Richard VIGNON, préfet du Jura,
- VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,
- VU la convention pour la mutualisation de l'instruction des transports exceptionnels passée entre le Préfet du Jura et le Préfet de Saône et Loire en date du 23 avril 2018 ,
- VU l'arrêté du préfet du Jura n° 2018-05-22-01 du 22 mai 2018 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour les décisions et documents portant sur l'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

### Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- M. Christophe BRUNEL                      Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Loïc DUFFY                              Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- Mme Valérie DUBAND-PERRIN          Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels
- Mme Edwige GRALL                      Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels
- Mme Estelle BONY                        Agent défense
- M. Georges TRUCHOT                    Chargé d'études politique locale sécurité routière
- Mme Ghislaine LANDRIX                Chargée d'études observatoire départemental sécurité routière

### Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

### Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **06 NOV. 2018**  
pour le préfet du Jura et par délégation,  
le directeur départemental des territoires  
de Saône-et-Loire,



Christian Dussarrat



Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2018-11-06-003

AP de subdélégation de signature pour la mission  
d'instruction de demandes d'autorisation individuelles de  
TE (89)  
*subdélégation de signature*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Circulation et  
Sécurité Routières

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**ARRÊTÉ n°**  
**portant subdélégation de signature**  
**pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations**  
**individuelles de transports exceptionnels**  
**département de l'Yonne (89)**

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M.Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne, installé dans ses fonctions le lundi 21 août 2017,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014, désignant la direction départementale de Saône-et-loire pour assurer la mission d'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels dans le département de l'Yonne,

37 BOULEVARD HENRI DUNANT – CS 80140 – 71040 MÂCON CEDEX – TÉLÉPHONE : 03 85 21 28 00 – TÉLÉCOPIE : 03 85 38 01 55  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30 – le vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00  
Site Internet : [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)

VU l'arrêté du préfet de l'Yonne n° PREF/MAP/2017/035 du 21 août 2017 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour les décisions et documents portant sur l'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels

## ARRÊTE

### Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 21 août 2017 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

### Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| - M. Christophe BRUNEL      | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières                    |
| - M. Loïc DUFFY             | Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise |
| - Mme Valérie DUBAND-PERRIN | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels             |
| - Mme Edwige GRALL          | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels             |
| - Mme Estelle BONY          | Agent défense  |
| - M. Georges TRUCHOT        | Chargé d'études politique locale sécurité routière                   |
| - Mme Ghislaine LANDRIX     | Chargée d'études observatoire départemental sécurité routière        |

### Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

### Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

06 NOV. 2018

Fait à Mâcon, le  
pour le préfet de l'Yonne et par délégation,  
le directeur départemental des territoires  
de Saône et Loire,

  
Christian Dussarrat